



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière bois

Question écrite n° 57628

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation de la filière bois. La tempête exceptionnelle de décembre 1999 a eu des conséquences extrêmement dommageables sur l'activité de l'ensemble de la filière bois. Celles-ci se font encore cruellement ressentir. D'où la nécessité qu'il y aurait de poursuivre les actions de soutien décidées par le précédent gouvernement dès le début de l'année 2000. Or ce soutien, effectif les deux premières années, s'est relâché depuis lors et le budget forestier pour 2005 ne prévoit aucune aide spécifique pour la reconstitution des forêts. Ce relâchement de l'aide publique suscite l'inquiétude légitime de l'ensemble des acteurs de la filière bois. Il lui rappelle que la filière bois représente un gisement d'environ 100 000 emplois et qu'il est donc absolument indispensable de mettre en oeuvre une politique de développement ambitieuse en ce domaine. Il lui demande quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

À la suite de ces tempêtes l'État a pris l'engagement d'affecter 915 millions d'euros sur une période de dix ans, pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles forestières sinistrées. Les crédits engagés pour aider ces opérations s'élèvent à ce jour, en incluant le cofinancement européen, à environ 585 millions d'euros pour la période 2000-2004. Ces subventions ont permis de réaliser le nettoyage d'environ 260 000 hectares et les premières opérations de reconstitution proprement dite sur environ 110 000 hectares. Les années 2001, 2002 et 2003 ont été particulièrement actives avec un rythme annuel d'environ 150 à 120 millions d'euros de crédits mobilisés pour les forêts des collectivités et celles des propriétaires privés. Au cours de l'année 2004, marquée par un contexte budgétaire contraint lié à l'objectif global de maîtrise des dépenses publiques, les engagements se sont élevés à près de 57 millions d'euros. Pour l'année 2005, la dotation s'élève à 60 millions d'euros. La poursuite de cet effort financier reste en effet une priorité de l'action du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité en faveur du secteur forestier. L'ensemble des travaux ainsi aidés contribue à maintenir les emplois de la filière forêt-bois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57628

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1503

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4535